

(XVII)

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

TITRE II

§ 1^{er}. — DÉPENSES DE NATURE ORDINAIRE

TABLEAUX I à XVI

RÉPARTITION DES DÉPENSES ENTRE LES DÉPARTEMENTS
ET SERVICES

BEGROOTING VAN HET DIENSTJAAR 1920

TITEL II

§ 1. — UITGAVEN VAN GEWONEN AARD

TABELLEN I tot XVI

VERDEELING VAN DE UITGAVEN TUSSCHEN DE DEPARTEMENTEN
EN DIENSTEN

(XVIII)

TABLEAU I

DETTE PUBLIQUE

TABEL I

OPENBARE SCHULD

TABLEAU I. — DETTE PUBLIQUE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.		
1 ^{re} SECTION.		
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>		
1	Dettes à 2 $\frac{1}{2}$ %	5,498,990 78
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	80,637 50
2 ^{me} SECTION.		
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et des conventions internationales du 31 octobre 1879, du 29 juin 1895 et du 8 mars 1902, approuvées respectivement par les lois du 29 avril 1880, du 11 septembre 1895 et du 24 mai 1902.</i>		
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	378,000 »
4	Rachat des droits de faul	40,000 »
3 ^{me} SECTION.		
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>		
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.		
5	Dettes à 3 % (1 ^{re} série)	17,885,510 76
6	— (2 ^e série)	98 963,748 70
7	— (3 ^e série)	8,511,657 »
8	— (4 ^e série)	17,521,161 22
9	Intérêts à 3 % sur la somme de 27,025 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat des lignes de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale	810 75

TABEL I. — OPENBARE SCHULD.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
	EERSTE HOOFDSTUK.	
	DIENST DER EIGENLIJK GEZEGDE SCHULD.	
	1 ^e SECTIE.	
	<i>Schuld wier oorsprong dagteekent van vroeger dan 1 October 1830.</i>	
	Schuld aan 2 1/2 t. h.	1
	Rent op naam van Z. D. den prins van Waterloo	2
	2 ^e SECTIE.	
	<i>Jaarrenten verschuldigd aan de Regeering der Nederlanden krachtens het verdrag van 5 November 1812 en de internationale overeenkomsten van 31 October 1879, van 29 Juni 1895 en van 8 Maart 1902, welke respectievelijk goedgekeurd werden door de wetten van 29 April 1880, van 11 September 1895 en van 24 Mei 1902.</i>	
	Jaarrente voor onderhoud der vaart van Ferneuzen en dezer aanhoorigbeden.	3
	Afkoop der vuurbaakgelden.	4
	3 ^e SECTIE.	
	<i>Schuld aangegaan sedert 1830.</i>	
	§ 1. Kroozen en aflossing.	
	Schuld aan 3 t. h. (1 ^e reeks)	5
	— (2 ^e reeks)	6
	— (3 ^e reeks)	7
	— (4 ^e reeks)	8
	Interesten aan 3 t. h. op de som van 27,026 frank voorloopig ingehouden op den inkooprij der lijn van de naamloze Maatschappij der spoorwegen van West-Vlaanderen.	9

TABLEAU I. — DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Betrag der kredieten per artikel.
10	Part des charges de la Dette publique portées au Budget extraordinaire, qui incombent au Budget ordinaire.	40,000,000 »
11	Intérêts à 5 % des obligations françaises de la Défense nationale délivrées en échange de bons du Trésor échus	2,812,710 »
§ 2. Annuités diverses.		
12	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »
13	Annuité à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 5 juin suivant	612,000 »
14	Annuités à payer jusqu'en 1966, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 35 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,837 »
15	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)	672,330 »
16	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney)	858,287 69
17	Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt.	190 900 »
18	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,475 »
19	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.	160,555 »
20	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand	64,613 »
21	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois	796,460 »
22	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge.	989,130 »

TABEL I. — OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.	
220,051,278 79	Deel der lasten van de Openbare Schuld gebracht op de Buitengewone Begrooting hetwelk ten laste der Gewone Begrooting komt	10	
	Interesten der Fransche obligatiën van de Nationale Verdediging verwisseld tegen vervallende Schatkistbons.	11	
	§ 2. Jaarrenten van verschillenden aard.		
	Rente op naam der stad Brussel	12	
	Jaarsom tot en met 1940 te betalen voor prijs van een gedeelte van het exploitatiematerieel, overgenomen krachtens artikel 10 der conventie van 25 April 1870 goedgekeurd door de wet van 3 Juni daaropvolgende.	13	
	Jaarsommen tot en met 1900 te betalen tegen 11,000 frank den kilometer op 770,167 meters, lengte der lijnen of deelen van lijnen aan den Staat geleverd vóór 1 Januari 1877. (Art 55 en 57 der overeenkomst van 1 Juni 1877.)	14	
	Jaarsom tot en met 1941 te betalen voor prijs van den inkoop der vergunning van den spoorweg van Bergen tot Manage. (Overeenkomst van 16 en 17 Februari 1857 goedgekeurd door de wet van 8 Juli 1858.)	15	
	Jaarsom tot en met 1967 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg genaamd « Hesbaye-Condroz » (lijn van Landen tot Ciney).	16	
	Jaarsom tot en met 1937 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg van Landen tot Hasselt.	17	
	Jaarsom tot en met 1940 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandelen der « Grande Compagnie du Luxembourg ».	18	
	Jaarsommen tot en met 1935 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandelen en der obligatiën van de spoorwegmaatschappij Antwerpen-Gent langs Sint-Nicolaes en Lokeren.	19	
	Jaarsommen tot en met 1940 te betalen voor den dienst der obligatiën der spoorwegmaatschappij Eecloo-Gent	20	
	Jaarsommen tot en met 1935 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Liégeois-Limbourgeois ».	21	
Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Est belge ».	22		

TABLEAU I. — DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
23	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	977,915 »
24	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht	137,105 »
25	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse	108,110 »
26	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre Occidentale	795,602 50
27	Annuité à payer jusqu'en 1948 pour le service des actions de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre Occidentale	1,328,838 »
28	Annuité à payer jusqu'en 1925 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck	95,135 »
29	Annuité à payer jusqu'en 1965 pour le service des actions privilégiées de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck	31,960 »
30	Annuité à payer jusqu'en 1965 pour le service des actions ordinaires de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck	76,120 »
31	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	5,300,000 »
32	Annuité à payer par l'État jusqu'en 1986 à la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles	350,000 »
§ 3. Autres charges.		
33	Rente annuelle à 5 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875.)	9,685 40
34	Rente annuelle à 5 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1895.)	40,991 40
35	Minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (Crédit non limitatif)	10,000 »
36	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux et par la Société anonyme « Lloyd Royal belge ». (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.)	6,000,000 »

TABEL I. — OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Antwerpen-Rotterdam.	23
	Jaarsommen tot en met 1951 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Luik-Maëtricht.	24
	Jaarsommen tot en met 1942 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Entre-Sambre-et-Meuse ».	25
	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van West-Vlaanderen.	26
	Jaarsom tot en met 1948 te betalen voor den dienst der aandeelen van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van West-Vlaanderen.	27
	Jaarsom tot en met 1923 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij van Maeseyck.	28
	Jaarsom tot en met 1963 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandeelen van de naamlooze spoorwegmaatschappij van Maeseyck.	29
	Jaarsom tot en met 1963 te betalen voor den dienst der gewone aandeelen van de naamlooze spoorwegmaatschappij van Maeseyck.	30
	Jaarsommen door den Staat ingeschreven voor het bijeenbrengen van het inrichtingskapitaal der buurtspoorwegen.	31
	Jaarsom door den Staat tot en met 1986 te betalen aan de Naamlooze Vennootschap van het Kanaal en de Zeevaartinrichtingen van Brussel.	32
	§ 3. Andere lasten.	
	Jaarrente aan 3 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 2 April 1873.).	33
	Jaarrente aan 3 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 19 Augustus 1893.).	34
	Minimum van opbrengst door den Staat gewaarborgd aan de Nationale Maatschappij voor buurtspoorwegen, voor de sectie Oostende-Middelkerke der buurtlijn Oostende-Nieuport-Veurne. (Onbepaald krediet.)	35
	Kosten rakende den dienst der verschillende schulden en jaarsommen, alsmede die betrekkelijk de leeningen uitgegeven door de Nationale Maatschappij voor buurtspoorwegen en door de Naamlooze Maatschappij genaamd « Lloyd Royal belge ». (Betaling der kroozen, aflossing, controle, vervaardiging, uitgifte en vernietiging van titels, enz.).	36

TABLEAU I. — DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.		
37	Rémunération en matière de milice. (<i>Credit non limitatif.</i>)	16,250,000 »
38	Pensions diverses (<i>Credit non limitatif.</i>)	29,075,432 »
39	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	4,200 10
40	Pensions des professeurs et instituteurs communaux, des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des membres du personnel des écoles normales provinciales ou libres agréées et des écoles d'application y annexées. (<i>Credit non limitatif.</i>)	9,500,000 »
41	Rentes viagères allouées à raison des chevrons de front	2,500,000 »
42	Pensions de l'ancienne Caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la Caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances	564,000 »
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.		
43	Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor	960,000 »
44	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	3,050 »
45	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations; intérêts à 3 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation	1,950,000 »
<i>(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)</i>		
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr.		

TABEL I. — OPENBARE SCHULD. (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	Artikelen.	
57,893,332 40	<p>HOOFDSTUK II.</p> <p>VERGELDINGEN EN PENSIOENEN.</p> <p>Vergelding in zake van militie. (<i>Onbepaald krediet</i>).</p> <p>Verschillende pensioenen. (<i>Onbepaald krediet</i>).</p> <p>Pensioenen ten laste van den Staatsschat gelegd door de wet van 27 Juni 1807, waarbij goedgekeurd wordt de overeenkomst van 16 October 1806 (art IV) betrekkelijk den inkoop door den Staat der vergunning van den spoorweg van Antwerpen naar Gent, langs Sint-Nicolaes en Lokeren.</p> <p>Pensioenen der gemeenteprofessoren en -onderwijzers en der leden van het onderwijzend personeel der lagere aangenomene en aanneembare scholen alsmede der leden van het personeel der provinciaal of vrije gegreerde normaalscholen en der daaraan toegevoegde oefenscholen (<i>Onbepaald krediet</i>).</p> <p>Lijfrenten toegekend uit hoofde der frentstrepen</p> <p>Pensioenen der vroegere Retraite-kas. Jaarlijksche vergoeding verschuldigd aan de Pensioenkas voor weduwen en weezen van het Departement van Financiën.</p>	37 38 39 40 41 42	
	<p>HOOFDSTUK III.</p> <p>KROOZEN WEGENS BORGTOCHTEN EN CONSIGNATIËN.</p> <p>Kroozen aan 5 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten in geld gestort in de kassen van den Staatsschat.</p> <p>Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten der plaatsvervangers in de nationale militie.</p> <p>Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de consignatiën in 't algemeen, alsmede wegens de borgstellingen gelijk gesteld met de consignatiën; kroozen aan 3 t. h. der gelden in bewaring gegeven ten voordele van minderjarigen en ontzegden, krachtens de wet van 16 December 1851, die taks wordende toegepast tot de voltrekking der meerderjarigheid van de mondig gemaakte minderjarigen na de consignatie.</p> <p>(<i>De kredieten in het tegenwoordig hoofdstuk voorkomende, zijn onbepaald.</i>)</p>	43 44 45	
	2,913,050 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	
	280,857,660 89		

TABLEAU I. — DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. CHAPITRE IV.		
46	Frais résultant de l'exécution des nouvelles lois sur les pensions. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	50,000 »
TOTAL DU TABLEAU I (Dettes publiques) fr.		

TABEL I. — OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstak.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN. HOOFDSTUK IV.	
50,000 »	Kosten voortvloeiende uit de uitvoering der nieuwe wetten op de pensioenen (<i>Onbe- paald krediet.</i>)	46
280,907,660 89	TOTAAL VAN TABEL I (Openbare Schuld).	

(12)

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU I

DETTE PUBLIQUE

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTEBA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		INTÉRÊTS du capital en circulation.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	
		Intérêts du capital amorti.	Dotation de l'amortissement	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHAPITRE PREMIER.				
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.				
1 ^{re} SECTION.				
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>				
		Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1920 et au 1 ^{er} janvier 1921 sur un capital de fr. 219,950,631.74)	5,498,990 78	5,498,990 78
		Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de S. G. le prince de Waterloo en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et des conventions du 7 juin 1872, du 17 décembre 1896 et du 4 janvier 1902 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1920)	"	"
2 ^{me} SECTION.				
		Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et des conventions internationales du 31 octobre 1879, du 29 juin 1895 et du 8 mars 1902, approuvées respectivement par les lois du 29 avril 1880, du 11 septembre 1895 et du 24 mai 1902.	"	"
		Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. (Articles 20 et 23 dudit traité et article 10 de la convention du 31 octobre 1879, article 12 de celle du 29 juin 1895 et article 1 ^{er} de celle du 8 mars 1902) .	"	"
		Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	"	"
A REPORTER fr.			5,498,990 78	5,498,990 78

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFERENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,498,990 78	5,498,990 78	»	»	
80,637 50	80,637 50	»	•	
378,000 »	283,500 »	94,500 •	•	ART. 5. — Augmentation résultant de l'élévation du change sur la Hollande.
40,000 »	30,000 »	10,000 •	•	ART. 4. — Idem.
5,997,628 28	5,893,128 28	104,500 •	•	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.			
			INTÉRÊTS du capital en circulation.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		Totale par dette
			Intérêts du capital amorti.	Dotations de l'amortissement.		
3 ^{me} SECTION. REPORT. . . fr.			5,498,990 78	.	.	5,498,990 78
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>						
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.						
5	a.	Dettes à 3 %, 1 ^{re} série :				
		Intérêts à 3 % sur le capital de 515,234,375 francs en circulation au 31 décembre 1918 (semestres au 1 ^{er} juillet 1920 et au 1 ^{er} janvier 1921)	15,437,031 21	.	.	
	b.	Amortissement (mêmes semestres) :				
		1 ^o Dotation de 30 c % sur le capital de 541,985,175 francs, émis primitivement au 31 décembre 1918 déduction faite d'un capital de 3,644,600 francs éteint en exécution de la loi du 6 mars 1897	1,625,935 52	17,883,510 76
		2 ^o Intérêts à 3 % sur le capital de 26,750,800 francs, amorti au 31 décembre 1918 déduction faite du capital de 3,644,600 francs mentionné ci-dessus	802,524 .	.	
6	a.	Dettes à 3 %, 2 ^e série :				
		Intérêts à 3 % sur le capital de fr. 2,856,808,982 22 en circulation au 31 décembre 1918 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1920).	88,704,269 46	.	.	
	b.	Amortissement (mêmes semestres) :				
		1 ^o Dotation de 30 c % sur le capital de fr. 2,998,962,082 22 émis primitivement au 31 décembre 1918 déduction faite d'un capital de 724,500 francs éteint en exécution de la loi du 6 mars 1897	8,996,886 24	98,963,748 70
		2 ^o Intérêts à 3 % sur le capital de 142,153,100 francs, amorti au 31 décembre 1918 déduction faite du capital de 724,500 francs mentionné ci-dessus	1,264,553 .	.	
7	a.	Dettes à 3 %, 3 ^e série :				
		Intérêts à 3 % sur le capital de 244,472,200 francs en circulation au 31 décembre 1918 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1920).	7,334,166 .	.	.	
	b.	Amortissement (mêmes semestres) :				
		1 ^o Dotation de 30 c % sur le capital de 257,920,000 francs, émis primitivement au 31 décembre 1918, déduction faite d'un capital de 2,576,200 francs éteint en exécution de la loi du 6 mars 1897	775,787 .	8,511,657 .
		2 ^o Intérêts à 3 % sur le capital de 13,456,800 francs, amorti au 31 décembre 1918, déduction faite du capital de 2,576,200 francs mentionné ci-dessus	403,704 .	.	
8	a.	Dettes à 3 %, 4 ^e série :				
		Intérêts :				
		Semestre au 5 février 1920 sur le capital en circulation de £ 10,252,560 £ 153,788. 8.0				
		Semestre au 5 août 1920 sur le capital en circulation de £ 9,870,960. 148,064. 8.0				
		ENSEMBLE. £ 301,852. 16.0				
		soit, au change de fr. 25,22 par livre sterling	7,612,727 62	»	»	
	b.	Amortissement: dotation affectée au rachat ou au remboursement des titres à amortir au 5 février 1921. £ 392,880.0.0				
		soit, au change de fr. 25,22 par livre sterling	9,908,433 60	17,821,161 22
TOTALS. . . fr.			121,607,183 40	5,470,821 .	21,305,062 36	148,383,068 46
			26,775,883 56			
A REPORTER. . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,997,628 28	5,895,128 28	104,500 »	»	
17,885,510 76	17,885,510 76	»	»	
98 065,748 70	98,965,748 70	»	»	
8,511,657 »	8,511,657 »	»	»	
17,521,161 22	»	17,521,161 22	»	ART. 8. — Cette augmentation n'est qu'apparente, le crédit nécessaire en 1919 (17,457,000 francs) ayant été compris dans le crédit alloué à l'article 9 (ancien).
148,881,705 96	131,286,044 74	17,625,661 22	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
9	•	Intérêts à 3 % sur la somme de 27,025 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat des lignes de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale
»	•	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1914 à 1919 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor; intérêts des obligations de la Défense nationale délivrées en échange de bons du Trésor échus (<i>Crédit non limitatif</i>). (<i>Pour mémoire</i>)
10	•	Part des charges de la Dette publique portées au budget extraordinaire, qui incombent au budget ordinaire
»	•	Allocation spéciale destinée au remboursement des bons du Trésor émis en dessous du pair. (<i>Pour mémoire</i>)
11	•	Intérêts à 5 % des obligations françaises de la Défense Nationale, au capital de 56,254,200 francs, délivrées en échange de bons du Trésor échus. (Semestres au 16 février et au 16 août 1920.)
§ 2. Annuités diverses.		
12	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1920 et au 1 ^{er} janvier 1921.)
13	•	Annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ %, sur un capital de 13,600,000 francs), à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 3 juin suivant
		Annuités à payer jusqu'en 1906 :
14	a.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 53, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) 5,391,169 »
	b.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 33, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.) 3,080,668 »
15	•	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)
16	•	Annuité à payer jusqu'en 1907 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney)
17	•	Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt
18	•	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg
19	•	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren
20	•	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eccloo à Gand
21	•	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois
22	•	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
448,881,703 96	431,256,044 74	17,625,661 22	.	
810 75	810 75	.	.	
»	56,000,000	.	56,000,000	» ART. 9 (ancien) et ART. 10. — Les charges des capitaux empruntés depuis l'armistice sont portées en entier au Budget extraordinaire. Mais pour faire supporter par le Budget ordinaire la partie de ces charges, évaluée à 40,000,000 de francs, qui doit lui incomber normalement du chef des capitaux empruntés pour couvrir, soit les dépenses extraordinaires faites depuis l'armistice pour le compte de la Belgique, soit l'insuffisance des recettes ordinaires, un crédit de ce montant est inscrit à l'article 10 (nouveau) du présent tableau. Cette somme sera versée en recette extraordinaire.
40,000,000	»	40,000,000	»	
»	100,000	.	100,000	
2,812,710	»	2,812,710	»	» ART. 10 (ancien). — Aucune charge n'est actuellement prévue de ce chef pour l'exercice 1920.
»	»	»	»	» ART. 11. — Cette augmentation n'est qu'apparente, le crédit de même montant nécessaire en 1919 ayant été compris dans le crédit de l'article 9 (ancien).
300,000	300,000	»	.	
612,000	612,000	.	.	
8,471,857	8,471,857	.	»	
672,550	672,550	»	.	
858,287 69	858,287 69	.	.	
190,900	190,900	»	.	
8,475	8,575	.	100	» ART. 18 à 50. — Les annuités qui font l'objet des articles 18 à 50 sont conformes aux tableaux d'amortissement; elles présentent, comparativement à celles de l'exercice 1919, des augmentations et des diminutions qui se traduisent, en résultat, par une diminution de 522 francs.
160,555	160,980	»	425	
64,615	64,895	.	280	
796,460	795,955	505	.	
959,150	958,592 50	557 50	»	
204,789,816 40	180,481,207 68	60,439,413 72	36,400,808	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . . fr.
23	•	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam
24	•	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht
25	•	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse.
26	•	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale
27	•	Annuité à payer jusqu'en 1948 pour le service des actions de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale.
28	•	Annuité à payer jusqu'en 1925 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck
29	•	Annuité à payer jusqu'en 1963 pour le service des actions privilégiées de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck
30	•	Annuité à payer jusqu'en 1963 pour le service des actions ordinaires de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck
31	•	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux
32	•	Annuité à payer par l'État jusqu'en 1986 à la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles
		§ 3. Autres charges.
33	•	Rente annuelle à 3 %, provenant du capital nominal de fr. 322,869.15 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875 à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1919 au 12 avril 1920.)
34	•	Rente annuelle à 5 %, provenant du capital nominal de 1,566,380 francs accordé en vertu de l'article 5 de la loi du 19 août 1895 à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 1 ^{er} septembre 1919 au 31 août 1920.)
35	•	Minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale Ostende-Nieuport-Furnes. (Crédit non limitatif.)
36	•	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux et par la Société anonyme « Lloyd Royal belge ». (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.)
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
204,789,846 40	180,481,207 68	60,439,415 72	56,100,805	
977,915 »	979,280 »	»	1,365 »	
137,105 »	137,665 »	»	560 »	
108,110 »	107,057 50	1,052 50	»	
795,602 50	795,082 50	520 »	»	
1,528,838 »	1,528,250 »	588 »	»	
95,135 »	95,095 »	40 »	»	
51,960 »	52,180 »	»	220 »	
76,120 »	76,735 »	»	615	
5,500,000 »	5,500,000 »	»	»	
550,000 »	550,000 »	»	»	
9,685 40	9,685 49	»	»	
40,991 40	40,991 40	»	»	
10,000 »	10,000 »	»	»	
6,000,000 »	1,500,000 »	4,500,000	»	Art. 56. — Cette augmentation résulte principalement de l'élévation du change sur l'Angleterre. La charge des intérêts de la dette à 3 ^o / _o , 4 ^e série, n'est imputable sur le crédit de l'article 8 que sur la base de fr. 25,22 par livre sterling; la différence de change imputable sur l'article 56 représente au cours actuel une somme de 4,500,000 francs environ.
220,051,278 79	191,213,229 57	64,041,614 22	56,105,565 »	
AUGMENTATION. . . fr.		28,838,040 22		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.		
57	»	Rémunération en matière de milice. (<i>Crédit non limitatif</i>)
		Pensions diverses (<i>Crédit non limitatif</i>) :
	a.	Ordres nationaux fr. 591,000 »
	b.	Marine (Militaires de la) 152 »
		<i>Pensions ecclésiastiques :</i>
	c.	Département de la Justice 800,000 »
	d.	— de la Guerre 25,000 »
	e.	<i>Pensions militaires</i> 12,995,000 »
		<i>Pensions civiles :</i>
	f.	Département des Finances 2,800,000 »
	g.	— des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes 6,665,000 »
38	h.	— de l'Agriculture 250,000 »
	i.	— des Sciences et des Arts 2,225,000 »
	j.	— de l'Intérieur. 500,000 »
	k.	— des Travaux publics. 450,000 »
	l.	— de la Justice 1,500,000 »
	m.	— des Colonies 11,000 »
	n.	— des Affaires Étrangères. 150,000 »
	o.	— de la Guerre 260,000 »
	p.	— de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement. 125,000 »
	q.	— des affaires Économiques »
	r.	Cour des Comptes 50,000 »
	s.	Arriérés de pensions de toutes natures 100,000 »
39	»	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren
40	»	Pensions des professeurs et instituteurs communaux, des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des membres du personnel des écoles normales provinciales ou libres agréées et des écoles d'application y annexées. (<i>Crédit non limitatif</i>).
41	»	Rentes viagères allouées à raison des chevrons de front. (Loi du 1 ^{er} juin 1919).
42	»	Pensions de l'ancienne Caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la Caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
16,250,000 •	12,000,000 •	4,250,000 •	•	ART. 37. — Le chiffre du crédit de 1920 est mis en rapport avec les faits constatés actuellement.
29,075,132 •	25,265,000 •	3,810,132 •	•	ART. 38. — Cette augmentation est la conséquence de l'accroissement du nombre des pensionnés et des mesures prises pour le relèvement des traitements des agents de l'Etat.
4,200 10	4,200 10	»	•	ART. 40. — Augmentation résultant de l'accroissement du nombre des membres du corps enseignant admis annuellement à la pension Les pensions de l'espèce sont recouvrables en partie à charge des provinces et des communes; ce recouvrement figure en recette au tableau des Voies et Moyens.
9,500,000 •	8,900,000 •	600,000 •	•	
2,500,000 •	•	2,500,000 »	•	
564,000 •	564,000 •	•	•	ART. 41. — Les rentes de chevrons sont payables à charge du Budget de la Dette publique à partir de la liquidation par la Cour des Comptes des ordonnances de premier terme, imputables sur le Budget du Ministère de la Guerre.
57,893,332 10	46,733,200 10	11,160,132 •	•	
AUGMENTATION. . . fr.		11,160,132 •		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.		
43	a	Intérêts à 5 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. . . . fr. 950,000 »
	b	Intérêts arriérés du même chef 10,000 »
44	»	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale
45	•	Intérêts à 2 1/8 % dus sur les consignations en général ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations; intérêts à 5 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IV.		
46	•	Frais résultant de l'exécution des nouvelles lois sur les pensions. (Crédit non limitatif)
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
960,000 »	1,400,000 »	»	440,000 »	- Art. 45. — Diminution résultant du remboursement d'importants cautionnements de contribuables et du remplacement de cautionnements en numéraire par des cautionnements en fonds publics.
3,050 »	3,050 »	»	»	
1,950,000 »	985,000 »	965,000 »	»	Art. 45. — L'augmentation représente, à concurrence de 825,000 francs, le montant des intérêts arriérés des consignations, qui n'ont pu être payés en 1919. Ces intérêts devant être imputés à charge du Budget de l'année pendant laquelle a lieu le remboursement des consignations, le solde non employé en 1919 du crédit postulé pour intérêts arriérés doit être repris au Budget de l'exercice 1920.
2,913,050 »	2,388,050 »	965,000 »	440,000 »	
AUGMENTATION . . . fr.		525,000 »		
50,000 »	»	50,000 »	»	Art. 46. — Ce crédit est affecté au paiement des dépenses qui résulteront de l'exécution des nouvelles lois sur les pensions militaires, sur les rentes de chevrons et sur les allocations annuelles aux victimes civiles de la guerre (impression des brevets et travaux divers.)
50,000 »	»	50,000 »	»	
AUGMENTATION . . . fr.		50,000 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉROS des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Recapitulation.</h1> <hr/>	
I.	Service de la dette proprement dite
II.	Rémunérations et pensions
III.	Intérêts sur cautionnements et consignations
IV.	Dépenses exceptionnelles
TOTAL (dette publique). fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
220,051,278 70	101,213,220 37	28,838,040 22	»	
57,893,352 10	46,733,200 10	11,160,152 »	»	
2,913,050 »	2,388,050 »	525,000 »	»	
50,000 »	»	50,000 »	»	
280,907,660 80	240,334,470 67	40,573,181 22	»	
AUGMENTATION. . fr.		40,573,181 22		

(999)